



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 36/91

Concerne : Demande d'un crédit de fr. 65'000.-- pour l'achat et la mise en place d'une installation de signalisation lumineuse aux intersections sur la RC 1 b des routes de la Bossière et de Promenthoux (accès au complexe des Abériaux), en première étape d'aménagement du carrefour.

Municipal responsable : M. Hans-Rudolf KAPPELER, municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le Service du feu ayant été déplacé, à titre temporaire, dans la zone d'utilité publique des Abériaux, il a été nécessaire d'équiper le carrefour "RC 1 b - routes de la Bossière et de Promenthoux" d'une installation de signalisation lumineuse permettant d'interrompre le trafic sur la "route Suisse" lors de l'intervention des pompiers. Cette signalisation a été entérinée par le Service des routes, lequel a mis à disposition de notre Commune une "installation de chantier" jusqu'au début avril 1991. La Commune doit donc acquérir rapidement une installation propre. Comme l'aménagement du carrefour est présentement étudié par le Service des routes, la Municipalité a demandé à ce service de connaître le modèle de signalisation qui sera définitivement posé, afin de l'acheter avant même le début des travaux de réfection du carrefour pour assurer ainsi tout à la fois la sécurité du service du feu et celle des piétons.

DESCRIPTION

L'installation dont l'achat est proposé correspond à ce que l'Etat souhaite poser lors de l'aménagement définitif du carrefour. Son coût s'élève à fr. 65'000.-- et comprend l'armoire de commande, les mâts de support, les boîtes à feux, ainsi que divers travaux de génie civil pour les raccordements électriques. Cette installation provisoire, demandée par la Commune, est entièrement à notre charge. Cependant, la mise de fonds faite par la Commune sera prise en compte dans le décompte "Commune / Canton" lors de la réfection du carrefour.

COÛT

- | | | |
|--|-----|-----------|
| - Achat de l'installation : armoire de commande, mâts de support, boîte à feux | fr. | 60'386.-- |
| - Frais de mise à l'enquête publique : plans, permis | fr. | 1'500.-- |
| - Travaux de génie civil et divers | fr. | 3'114.-- |

Coût total :

fr. 65'000.--
=====

./.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 36/91 concernant la demande d'un crédit de fr. 65'000.-- pour l'achat et la mise en place d'une installation de signalisation lumineuse aux intersections sur la RC 1 b des routes de la Bossière et de Promenthoux (accès au complexe des Abériaux), en première étape d'aménagement du carrefour,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 36/91 concernant la demande d'un crédit de fr. 65'000.-- pour l'achat et la mise en place d'une installation de signalisation lumineuse aux intersections sur la RC 1 b des routes de la Bossière et de Promenthoux (accès au complexe des Abériaux), en première étape d'aménagement du carrefour,
- 2 / d'accorder un montant de fr. 65'000.--, pour la réalisation de ces travaux,
- 3 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement, durant **10 ans**, la somme de fr. 6'500.-- par année au titre d'amortissement de cette installation,
- 5 / de porter au budget de fonctionnement, **chaque année**, la somme de fr. 1'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 mars 1991, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic J.-P. Frutiger le secrétaire A. Badel



Annexe : 1 plan.

